Le Camouflage

Comment on truque les pierres précieuses

Nous empruntons à notre confrère anversois, « L'Echo du Soir », les curieuses révélations qu'on va lire sur la manière dont on s'y prend pour « truquer » les pierres précieuses.

» On sait que, lorsqu'on met en contact prolongé des matériaux précieux avec le radium, cet énigmatique élément de qui émanent des forces mystérieuses dites radioactives, on constate des effets bizarres. Les diamants ordinaires acquièrent sous l'influence du radium une coloration bleue qui leur donne une notable plus-value, car les diamants bleus sont rares et recherchés. De plus, cette nuance secondairement et artificiellement obtenue, est stable, résiste même à la chaleur. En exposant longtemps un diamant — une année au besoin — au contact du radium, la gemme à son tour devient radioactive.

» Egalement sous les effluves du radium, le corindon incolore devient jaune ou brun et le saphir verdâtre, tandis que le rubis passe successivement, suivant le degré de contact, au violet, au bleu, au vert et enfin au jaune. On saisit de suite tout l'intérêt pratique d'une telle méthode qui permet de truquer les gemmes les plus diverses.

» Mais ce n'est pas tout, car les pierres précieuses sont des êtres qui semblent douées d'une extrême sensibilité. Si l'on dirige pendant quelques minutes des rayons de lumière ultra-violette sur un diamant faiblement teinté de jaune, il passe au brun foncé, perdant du coup beaucoup de sa valeur commerciale. L'effet, heureusement, n'est pas durable et bientôt la pierre se régénère et reprend sa teinte initiale.

» A leur tour, les rayons X, ces extraordinaires rayons qui permettent de photographier le squelette à l'intérieur de la chair et de voir battre le cœur au fond du thorax, ces rayons X agissent sur les gemmes et colorent en jaune les diamants et les corindons incolores.

» Les rayons cathodiques émanés de l'électricité, modifient de curieuse façon la coloration du diamant. On voit le cristal se foncer progressivement et s'animer d'une superbe teinte vin de madère. De la même manière, les corindons, saphirs ou autres, passent au jaune plus ou moins foncé.

» Quels traitements n'a-t-on pas fait subir à ces minéraux magnifiques et si attrayants. Tous... jusqu'à les enivrer ! oui, même cela. Faire boire le diamant, le plonger dans l'alcool, en faire un vulgaire « pris de boisson », n'est-ce pas le comble de l'ignominie ? Mais le diamant, l'indomptable diamant, contrairement à l'homme qui se dégrade par la boisson, sort grandi de l'épreuve, plus resplendissant et plus irradiant encore. En immergeant les diamants teintés de jaune dans une solution alcoolique d'aniline violette, on les transforme en effet ; de jaunes, ils sortent au bain incolores, sans avoir rien perdu de leurs feux. Un lavement, même énergique, ne les empêchera pas de conserver une qualité si bizarrement acquise, et désormais ces diamants, auparavant de faible valeur, rivaliseront avec leurs congénères incolores.

» Merveilleuses de toute manière, les gemmes offrent encore un phénomène étrange. Le diamant, le rubis, l'émeraude deviennent lumineux dans l'obscurité, si on les a, au préalable, soumis à diverses actions, telles que frottement, exposition à la lumière solaire aux rayons radioactifs, etc. Cette phosphorescence, pour l'appeler par son nom, se manifeste aussi sous l'influence des décharges électriques. On a même constaté que la luminosité produite dans les ampoules de Crookes varie suivant la provenance du diamant. Ceux du Cap donnent une lumière bleue, les autres une lumière rouge, jaune orange ou verte ».

Le drame du château de Montbois

AUDITION D'UNE ANCIENNE MAITRESSE DE BOPPE

Epinal, 8 janvier. — L'enquête relative à l'affaire Boppe se poursuit activement. M. Lecomte, juge d'instruction à Nancy, chargé de cette affaire, avait envoyé M. de police mobile, exécuter diverses commissions rogatoires dans les Vosges.

M. Fressaud entendit Mme veuve Labourot, à Bleurville, près de Mirecourt, ancienne maîtresse du mari meurtrier, et qui est la veuve d'un ancien lieutenant du 170e d'infanterie. Cette dernière a protesté énergiquement pour le rôle que lui ont attribué certains journaux, tendant à l'assimiler à la femme avant armé le bras de Boppe contre son épouse :

« Je n'ai jamais été la femme fatale qu'on a prétendu, déclara Mme veuve Labourot, et je ne savais rien des projets de Boppe. Il est exact que, pendant la guerre, j'ai vécu avec lui pendant un certain temps, mais, de là à conclure que je désirais me marier avec lui en supprimant sa femme, il y a une distance énorme... »

Le suicide d'une accusatrice

ELLE S'EST JETEE A L'EAU AVEC SA PETITE FORTUNE QU'ELLE AVAIT CRU VOLEE

Orléans, 8 janvier. — A Baule, près d'Orléans, on a retiré de la rivière la Mauve, le cadavre d'une demoiselle Louise Doisneau, âgée de 38 ans, journalière, à Meung-sur-Loire, qui avait disparu de son domicile, depuis le 11 novembre dernier.

Dans les vêtements de la défunte, on a trouvé un sachet de toile renfermant 38.000 francs en billets de banque, dont trente-cinq billets de 1 000 francs.

Au début de novembre, Mlle Doisneau avait cru que son petit trésor lui avait été dérobé et elle avait porté plainte contre une personne qu'elle soupçonnait être l'auteur du vol, mais ayant retrouvé son argent, elle fut très affectée par sa hâtive dénonciation et dans un moment de désespoir, elle se jeta dans la rivière.

Des cambrioleurs chez un général

Paris, 8 janvier. — Des cambrioleurs restés inconnus se sont introduits la nuit dernière, 5, rue de Beloy, dans l'appartement du général américain Kirk Patrick, actuellement en villégiature à Monte-Carlo. Tous les meubles ont été fracturés. On ignore le montant du vol.

M. Langlade du quartier de la Porte Dauphine, a ouvert une enquête.

Une visite à Badina l'élu prisonnier

Nîmes, 8 janvier. — MM. Garchery et Louis Sellier, conseillers municipaux de Paris, ont eu une entrevue avec Badina, à la maison centrale de Nîmes.

Badina, qui est en parfaite santé, a déclaré qu'il saurait attendre dans sa cellule même si l'amnistie militaire ne devait pas être accordée.

Les délégués parisiens ont remis à Badina les insignes et l'écharpe de conseiller municipal de Paris et de conseiller général de la Seine.

Badina, ému aux larmes, a chargé MM. Sellier et Garchery de transmettre au Conseil Municipal et à la population parisienne l'hommage de sa vive reconnaissance.

CHRONIQUE SPORTIVE

Le Football-Association

La question de l'arbitrage est en football association une des questions primordiales en raison d'abord de la physionomie qu'il donne à la partie, suivant l'autorité avec laquelle l'arbitre exerce sa fonction, ensuite du sang-froid avec lequel il tient le sifflet.

Le public a toujours tendance à critiquer l'arbitre, et pourtant sait-il toujours pourquoi il le critique ?

***

Voici ce que tout le monde doit savoir pour ne pas critiquer à tort :

Un but ne peut être accordé que si le ballon a dépassé entièrement la ligne de but.

De même un out (sortie du jeu), ne sera joué que si le ballon sort entièrement du jeu.

Le joueur qui fait une remise en touche est en règle s'il est tourné vers le terrain. Il ne doit pas nécessairement se tenir à la ligne de touche, mais une partie quelconque de chacun des deux pieds doit poser sur la ligne de touche.

Le ballon doit être jeté au-dessus de la tête.

Le joueur doit jeter le ballon des deux mains.

Une faute de jeu qui n'est pas comprise par beaucoup de spectateurs est le hors jeu (off-side).

Un joueur est hors jeu (off-side), lorsqu'il est plus rapproché de la ligne de but que son partenaire qui a la balle, à moins qu'il n'ait, au moment où le ballon est joué, trois adversaires entre lui et la ligne de but.

Un joueur attaquant n'est donc jamais hors jeu s'il se trouve derrière son partenaire possesseur du ballon.

L'arbitre ne sifflera pas le hors jeu de position, c'est-à-dire ne sifflera pas le joueur en position de hors jeu, lorsque ce joueur ne prend pas part au jeu. A moins toutefois que l'arbitre ne juge que la position du joueur influence le jeu.

Il n'y a pas de hors jeu dans les cas suivants :

1. Corner;
2. Coup de pied de but ;
3. Dans une remise en touche ;
4. Lorsque le ballon a touché en dernier lieu un adversaire;
5. Si le joueur se trouve dans sa propre moitié de terrain.

Mais il peut y avoir hors jeu dans le cas de coup franc.

Dans un corner, comme dans un coup de pied franc comme dans un coup de pied de but, l'adversaire ne peut s'approcher à moins de 9 mètres (10 yards).

Un but marqué directement sur corner n'est pas valable.

Un but marqué directement sur coup de pied franc accordé pour « mains », croche-pied, charge brutale, charge ou poussée dans le dos, saut sur l'adversaire, tenue de l'adversaire, est valable.

Un joueur jouant le ballon ne peut être poussé dans le dos, qu'il soit tourné ou non vers son propre but.

Le fait d'être tourné vers son propre but ne signifie rien du tout.

La charge ou poussée dans le dos n'est seulement permise que contre un joueur barrant intentionnellement le jeu.

Un arbitre peut — et même doit — ne pas siffler faute pour « mains », croche-pied, charge dans le dos, charge brutale, etc., s'il juge qu'en sifflant la faute il avantage l'équipe fautive.

Le goal kooper ne peut faire plus de deux pas en tenant le ballon.

Il ne peut être chargé dans la surface des 5 m. 50 que s'il tient le ballon au gêne un adversaire.

Le gardien de but n'est autorisé à jouer le ballon avec les mains que dans la surface de réparation (16 m. 50). Hors de cette surface, il est soumis aux règles générales.

Dans un coup de pied franc, coup de pied de but, corner ou remise en touche, le ballon peut être jeté ou frappé dans n'importe quelle direction. Au contraire, dans un pénalty ou dans un coup de pied de départ, le ballon doit être frappé en avant, c'est-à-dire dans la direction du but adverse.

Pour les huit fautes suivantes commises avec préméditation dans la surface de réparation :

Toucher le ballon avec la main ou le bras ;
Passer un croche-pied ;
Frapper un adversaire;
Sauter sur un adversaire;
Tenir le ballon de la main;
Pousser un adversaire;
Charger un adversaire violemment, dangereusement;
Charger dans le dos un adversaire, l'arbitre accordera un pénalty.

Une balle qui frappe un bras ou une main n'est pas toujours une faute préméditée et l'arbitre, qui juge que le joueur n'a pas profité de la balle pour la diriger ou la faire avancer, ne sifflera pas de faute.

Un pénalty, sifflé au moment précis où le ballon entre dans le goal, doit être donné au goal

Dans le pénalty, le goal keeper doit se tenir sur la ligne de but.

Si, dans un pénalty, un joueur du camp attaquant enfreint le règlement en se précipitant dans le jeu avant que le ballon ne soit joué, l'arbitre annulera le goal s'il est réussi et fera recommencer le pénalty. Si, au contraire, le goal n'est pas réussi, l'arbitre ne fera pas recommencer le pénalty, afin qu'une faute ne puisse pas profiter à l'équipe qui a commis la faute.

Si, dans un pénalty, un joueur du camp défendant enfreint le règlement, le pénalty devra être recommencé si le goal n'est pas réussi. Si au contraire le goal est marqué, l'arbitre accordera le but pour ne pas punir une équipe qui n'a pas commis de faute.

La partie ne peut — sauf pour laisser jouer le pénalty — être prolongée. Le temps de la partie écoulée, l'arbitre arrête le match, quelle que soit la position des joueurs et de la balle.

L'arbitre est seul juge; il peut ne pas suivre les indications des juges de touche. Il est aussi seul chronométreur

Un joueur en retard ne peut pas compléter son équipe avant que l'arbitre ne l'y autorise.

***

Tels sont les principes fondamentaux que tout le monde devrait connaître avant d'assister à un match de football, et ainsi aurions-nous un public beaucoup plus calme.

L'affaire des bons de Lille

LE JUGE D'INSTRUCTION A ENTENDU M. MONIER, ANCIEN SUBSTITUT A LILLE

Paris, 7 janvier. — M. Monier, procureur de la République à Douai était, pendant la guerre substitut du Procureur à Lille. Il était donc au courant des agissements relatifs aux bons communeux de Lille.

C'est pourquoi M. Laugier, juge d'instruction, l'a entendu hier après-midi comme témoin, cette affaire.

Le Tatouage

Il est à la mode depuis la guerre

Il y a quelque temps, on amenait au laboratoire de police un repris de justice qui avait successivement séjourné dans une demi-douzaine de prisons. Et, parmi les divers états civils qu'on lui appliquait — ou qu'il s'attribuait, — il était impossible de discerner le bon.

Au vrai, l'homme, véritable chevronné de la pègre, se distinguait de ses semblables par ce fait qu'il n'était, de la tête aux pieds, qu'un vivant livre d'images. Entendons qu'il portait, sur le torse, sur les bras, sur les jambes la plus remarquable collection de tatouages qui se pût voir. Ces inscriptions, ces dessins, les uns naïfs, les autres contournés et savants, tour à tour bassement réalistes ou ingénument symboliques, variés à l'infini, couraient sur la peau en un si bizarre enchevêtrement qu'ils la faisaient toute semblable à un tapis tissé par quelque tribu barbare.

Et les agents du laboratoire de s'évertuer, *fiches en main, à retrouver*, sur les flancs ou sur les membres du nouveau venu, un indice propre à le faire, à coup sûr, reconnaître.

Après de longues et patientes recherches, on finit par découvrir un tout petit dessin, assez quelconque, mais dont la position exacte, précisée par des points de repère anatomiques, permit l'identification de l'inculpé.

De la sorte, les tatouages qui, jusque-là, faisaient l'orgueil des « compagnons », des « joyeux » et des bagnards, deviennent pour la police, des moyens d'investigations souples à l'extrême et, partant, presque infaillibles.

On en peut tirer un remarquable parti, déclare le docteur Locard, directeur du laboratoire de police, car les tatouages aujourd'hui abondent.

L'éminent criminologiste ne peut s'empêcher de voir là un des effets de la guerre. Les interminables loisirs dans les cantonnements de l'arrière, d'une part, joints à l'esprit d'imitation, et aussi la présence dans les unités du front de recrues venant des bataillons d'Afrique, tatoueurs professionnels, firent beaucoup pour la renaissance de cette mode fort ancienne.

Parmi les sujets et les inscriptions le plus souvent choisis, certains sont toujours en grand honneur. La collection recueillie au laboratoire de police de Lyon en fait foi, où l'on voit les classiques emblèmes corporatifs: truelle, équerre, fil à plomb pour les maçons; tête de bœuf et couteau pour les bouchers; fer à cheval, enclume, pour les maréchaux ferrants; les innombrables cœurs percés de flèches, les colombes, les rameaux d'olivier, les têtes de femmes et enfin les inscriptions farouches : « Promis à Dolbler », « En souvenir des bagnes d'Afrique »...

La plupart de ces dessins sont d'une touchante naïaserie; souvent vulgaires, ils sont parfois franchement obscènes. Quelques-uns, par contre, ne manquent point d'une certaine originalité, ni même d'une indéniable préoccupation de « fini ». Témoin celui que porte, entre les omoplates, un certain Clovis Capron, et qui représente une partie de golf fort animée.

Mais l'actuel grand chic, le « fin du fin » de l'élégance consiste à porter, inclus dans l'épiderme, des attributs guerriers : sabres et casques, alternant avec des portraits de « poilus », voire de généraux.

C'est bien là le signe à quoi il convient, à en croire le docteur Locard, d'attribuer l'immense faveur de cette coutume cruelle et, au demeurant, stupide.

Cruelle, elle l'est. Chacun sait que le sujet est reproduit sur la peau par une série de piqûres faites avec plusieurs aiguilles fichées dans une baguette comme des plumes dans un porte-plume. La coloration est ensuite obtenue par de l'encre de Chine ou du vermillon, parfois par du charbon de bois pilé et délayé dans l'eau, par de l'encre bleue, et quelquefois par du bleu de blanchisseuse. Mais ce que l'on sait moins c'est que lorsque l'on se trouve illustré de la sorte, il est très difficile de faire disparaître les encombrantes images.

Difficile, certes, et surtout douloureux à l'extrême. Il faut, en tout cas, choisir entre quatre procédés. Le premier consiste à repiquer par dessus le tatouage, ou à côté, un réseau de points destiné à brouiller les lignes de l'ancien dessin et même à faire, sur la peau, une tâche uniforme. Le second revient, tout simplement, à brûler la chair au fer rouge; il se forme alors une plaie gaufrée, cicatricielle, sous laquelle le tatouage subsiste, mais ne se voit plus. Le troisième consiste à frotter l'épiderme avec du sel d'oseille ou de l'acide azotique. Le quatrième, enfin, implique le détatouage complet : il faut alors repiquer sur le dessin même, avec un instrument semblable à celui qui a servi la première fois et sans faire saigner. Une fois le repiquage opéré, force est de faire pénétrer, dans les petits trous de la peau, acide oxalique ou sel d'oseille. C'est le moyen scientifique, le meilleur, mais aussi le plus malaisé à appliquer, par suite des souffrances que le patient doit endurer.

Comme on le voit, la douleur est à la base du tatouages : on souffre lorsqu'on se dessine; il faut souffrir plus encore pour le faire disparaître. Mais le plus pénible, dans l'aventure, c'est que de très braves gens, sottement circonvenus par des professionnels du tatouage, se sont laissés, un jour de désœuvrement, graver qui, un signe, qui une inscription dont ils sont aujourd'hui fort marris.

Ils sont nombreux dans ce cas.

Le Congrès des Cheminots

IL A ETE OUVERT HIER A ANGLEUR PRES DE LIEGE

Liége, 8 janvier. — Le Congrès des Cheminots français du Nord, s'est ouvert ce matin au local du Syndicat des Agents du Nord-Belge, à Angleur, près de Liége.

Dumoulin, secrétaire-adjoint de la C.G.T., représentait l'organisation centrale du prolétariat.

Navez, secrétaire général du Syndicat du Nord-Belge, présidait.

Il a ouvert le Congrès en présentant ses souhaits de bienvenue aux délégués français, souhaits auxquels a répondu Thierry, secrétaire général du Syndicat du Nord-Français.

L'assemblée a tout d'abord examiné les pouvoirs des vingt-six délégués français, représentant 14.426 syndiqués.

Elle a ensuite admis un vœu écartant du Congrès toute question personnelle. Elle a également émis le vœu de voir réintégrer les cheminots français révoqués à la suite des grèves de 1920.

La séance a été levée après qu'on eut examiné le rôle que doivent exercer les délégués du personnel auprès des directions; ceux-ci ont pour seule mission de faire respecter le statut du syndicat, sans s'ingérer dans les questions d'ordre général, celles-ci étant du ressort du Comité général de la Fédération.

Les intérêts franco-russes

LA POLITIQUE BOLCHEVISTE A COMPLETEMENT CHANGE

Londres, 8 janvier. — L'envoyé spécial de l' « Observer », à Moscou, télégraphie en date de vendredi, que la dernière surprise en Russie est une tendance marquée vers une orientation française.

Ce qui m'a frappé, dit-il en arrivant à Moscou, n'a pas été simplement que le point de vue français suscite un intérêt accru, mais que l'on exprime la croyance en l'existence d'intérêts communs franco-russes. Tous ceux avec qui je me suis entretenu, hommes de tout parti et de toute conviction, s'accordent à dire que la France redevient un facteur décisif dans les relations de la Russie avec l'Europe.

Toute la propagande bolcheviste en Russie a été à un certain moment dirigée contre la France, mais maintenant que la guerre civile a pris fin et qu'ils ont cessé de craindre une intervention, les Bolchevistes restant au pouvoir n'ont aucune raison de désapprouver les désirs de la France de voir la Russie redevenir un pays ami et un puissant facteur dans la politique européenne, pourvu que la France accepte la Révolution russe comme un fait accompli.

Le même envoyé spécial ajoute que les Bolchevistes sont terrifiés par ce qu'ils appellent les desseins colonieux de M. Lloyd George. L'orientation de l'année dernière a été presque complètement abandonnée.

Le feu a fait des dégâts aux abattoirs de La Villette

Paris, 8 janvier. — Le feu s'est déclaré au xabattoirs de La Villette, à 17 h. 45, dans deux greniers au-dessus des bouveries, rue Adolphe-Mille.

Le feu s'est propagé dans trois bâtiments à un étage, où il était alimenté par des panneaux en bois se trouvant dans ces greniers et servant à l'affichage électoral.

Il a été attaqué au moyen de douze grosses lances. A l'heure actuelle, il est complètement circonscrit.

M. Autrand, préfet de la Seine, s'est rendu sur les lieux.

L'INCENDIE SERAIT DÛ A LA MALVEILLANCE

Paris, 8 janvier. — Les causes de l'incendie des abattoirs sont encore inconnues. On suppose cependant qu'il peut être dû à la malveillance. En effet, un incendie semblable s'était produit il y a quelque temps, dans le même bâtiment. Il n'y a eu aucun accident de personne.

On ignore encore le montant des dégâts.

L'anonyme de Tulle

IL A ENVOYE SES SOUHAITS A SES NOMBREUSES VICTIMES

Tulle, 8 janvier. — On continue à trouver un peu partout des lettres anonymes, mais le ton a changé. En faisant la levée des boîtes aux lettres, un facteur en a recueilli un paquet ; ces lettres contenaient les souhaits de nouvel an de l'auteur à ses nombreuses victimes.

Une lettre, déposée dans une boîte privée, contenait l'offre d'une somme de 500 francs par l'auteur, à celui qui le ferait découvrir. Il s'agit vraisemblablement d'un jeu de mauvais plaisants qui, en l'état actuel des esprits pourraient, s'ils étaient pris sur le fait, s'attirer de sévères représailles.

La Préfecture reçoit toujours de nombreuses lettres contenant des offres de service.

Le triomphe d'un assassin

EN UN JOYEUX CORTEGE MUSICAL IL ALLA SE CONSTITUER PRISONNIER

Il s'est passé, à Naples, une scène assez curieuse qui fera réfléchir les jaloux et même ceux qui ne le sont pas.

Un paysan napolitain, après avoir travaillé en Amérique pendant quelques années, réintégrait son domicile. Il s'aperçut que sa femme ne lui était pas restée fidèle. Il la tue. Il se sauva dans la campagne, puis, il y a quelques jours, décida de se livrer à la justice.

Quand ses amis connurent sa décision, ils allèrent le chercher, et pour lui prouver qu'ils approuvaient et sa vengeance et sa fuite, le portèrent sur leurs épaules jusqu'au commissariat, cependant qu'une joyeuse musique marchait en tête de la troupe.

Un oncle d'Amérique

Colmar, 8 janvier. — Un employé des chemins de fer, M. Charles B..., vient d'apprendre qu'un *de ses oncles, en mourant*, venait de lui laisser un héritage de 38 millions de dollars; au cours du change, ça représente un demi-milliard de francs. La nouvelle, cependant, mérite confirmation, car on peut, avec une imagination trop fertile, bien que les oncles d'Amérique, fort rares, existent encore, ajouter quelques zéros aux chiffres authentiques.

Une nouvelle centenaire

Senlis, 8 janvier. — La petite commune de Tartigny, a célébré sa centenaire, Mme veuve Boltevin, née Rosalie Bilhard, à Rosoy (Seine-et-Marne), le 6 janvier 1822. Elle habite Tartigny depuis vingt-six ans avec ses filles. Petite de taille, l'œil vif, la centenaire, quoique née sous Louis XVIII, est encore alerte et conserve parfaitement le souvenir des événements survenus au cours de sa longue existence : le règne de Charles X et de Louis-Philippe, la Révolution de 1848, l'Empire, la guerre de 1870, sont encore présents à sa mémoire.

Betteraviers contre Sucriers

SEPT INCULPATIONS DE HAUSSE ILLICITE

Paris, 8 janvier. — M. Franck, juge d'instruction, a inculpé de spéculation illicite et de coalition deux administrateurs délégués de raffineries et sucreries. Cinq directeurs de raffineries sont en outre inculpés de spéculation illicite, à la suite d'une plainte déposée par des syndicats de betteraviers et d'un fabricant de confitures à Saint-Ouen, qui se sont constitués partie civile.

L'Auvergne sous la neige

CES VILLAGEOIS DOIVENT CREUSER DES GALERIES POUR ALLER DE MAISON A MAISON

Clermont, 8 janvier. — Des chutes de neige rendent la situation parfois critique aux habitants des parties montagneuses de l'Auvergne. La plupart des services automobiles sont arrêtés. Au village des Estables, complètement isolé par la neige, les habitants creusent des galeries pour communiquer de maison à maison comme pendant le grand hiver de 1892.

Le train allant du Puy à Saint-Georges d'Aurillac a été immobilisé.

Dans la région d'Ambert, plusieurs villages sont complètement isolés et les traîneaux même ne circulent plus. Des sangliers viennent jusque dans les villages.

Une policière bourrelle

ELLE PENDRA L'ASSASSIN QUE SEULE ELLE ARRETA

Le correspondant du « Daily Mail » à New-York télégraphie que le 9 janvier le nommé Throst, assassin d'une jeune institutrice, sera pendu à Wankow (Iowa), par Mme Gunda Martindale, la « femme-shériff », qui l'arrêta elle-même, il y a un mois. Aidée de deux chiens de chasse, elle suivit, à la piste, le fugitif qu'elle finit par rejoindre dans une cabane isolée au milieu du bois. Revolver au poing, elle contraignit le meurtrier à se rendre, lui passa les menottes et le ramena en prison, où il fit des aveux complets.

Le chômage diminue

Le chômage diminue en France depuis de nombreuses semaines d'une façon lente mais régulière. Le nombre des chômeurs secourus à la date du 6 janvier est de 9.693, dont 7.042 hommes et 2.200 femmes. D'après les derniers renseignements parvenus la semaine précédente, le nombre total des chômeurs admis à recevoir l'allocation était de 9.385, soit une diminution de 283 unités. Sur 9.602 chômeurs actuellement secourus, on en compte 6.492 (4.865 hommes et 1.627 femmes) dans le département de la Seine, savoir : 3.656 pour le fonds de chômage de la ville de Paris (chiffre arrêté à la date du 16 décembre) et 2.836 pour les fonds des autres communes du département de la Seine. Autres fonds ayant les plus nombreux chômeurs à secourir : Rhône, 1.006, dont 811 hommes à Lyon : Bouches-du-Rhône, 461, dont 450 à Marseille ; Loire-Inférieure, 429, dont 227 à St-Nazaire ; Loire, 407, dont 185 à Saint-Etienne.

Le Dimanche Sportif

Football-Association

POUR LA COUPE DE FRANCE

A Lille, l'Olympique Lillois a battu aisément le C. A. de Metz, par 5 buts à 0

Hier après-midi, au terrain de l'Avenue de Dunkerque, à Lille, devant plus de deux mille personnes, qui n'avaient pas craint le mauvais temps, les Lillois ont éliminé de la Coupe de France, les Messins du Club Athlétic.

Le match ne fut guère palpitant, la supériorité des Lillois étant trop nette, et la différence de classe trop grande.

La ligne d'avant Lilloise, fournit une belle exhibition. Malheureusement, un de ses joueurs, le centre avant Ryssen, fit échouer bon nombre de combinaisons ; ce fut un trou dans l'équipe, où ce membre ne devrait plus avoir sa place.

La ligne de demis et notamment Graveline fit une superbe partie. Tant qu'au trio défensif, il joua l'attaque n'ayant pas grand chose à faire en défense...

L'équipe de Metz se montra courageuse, sans plus, seul le gardien de but mérite des éloges.

M. Langres, de Paris, arbitra cette rencontre à la satisfaction générale. D. D.

A CALAIS.— Le Racing Club de Calais a battu l'Association Sportive de Strasbourg par 5 buts à 0.

A BOULOGNE. — L'Union Sportive Boulonnaise a battu l'Union Sportive Suisse par 1 but à 0, après prolongation.

A STRASBOURG. — L'Union Sportive Tourquennoise a battu le Red Star de Strasbourg par 2 buts à 1.

A PARIS. — Le Football Club de Levallois a battu le Racing Club de Roubaix par 4 buts à 3.

A ROUEN. — Le Football Club Rouennais a battu le Club Athlétique de Vitry par 4 buts à 0.

A MARSEILLE. — L'Olympique de Marseille a battu le Cercle Athlétique de Paris par 1 but à 0.

MATCH INTERNATIONAL

A DUNKERQUE. — Sur le terrain de la Victoire, l'Union Sportive Dunkerque-Malo a battu le Sportvereeniging de Furnes, par 4 buts à 3.

MATCH AMICAL

A BERGUES. — Le Racing Club Bergusis (2) a battu l'Union Sportive Dunkerque-Malo (6) par 4 buts à zéro.

DANS LES FOYERS

BASKETT-BALL. — Foyer de Tourcoing (1) bat Foyer Gaulier (II) 51 à 0.

Cyclisme

UNE COURSE DE 100 KILOMETRES AU VELODROME D'HIVER

Paris, 8 janvier. — Une foule nombreuse a assisté au Vélodrome d'Hiver à la course de 100 kilomètres à l'Américaine disputée par équipes. La première place a été enlevée par l'équipe Franco-Belge Berthet-Aerts qui ont couvert les 100 kilomètres en 2 h. 22' 59" 3/5, ce qui bat le record établi sur la distance.

1. Berthet-Aerts 98 points ; 2. Deruyter-Godivier, 83 points ; 3. Debaets-Vanlerberghe, 76 points ; 4. Vandenhove-Berlaud, 74 points ; 5. Van Hever-Depauw, 69 points.

Course à pied

LE PRIX LEMONIER A ETE GAGNE PAR LE ROUENNAIS DUQUESNE

Paris, 8 janvier. — La pluie a présidé ce matin au seizième prix Lemonier, la belle épreuve pédestre qui tous les ans se dispute sur le parcours classique de Versailles à la Croix Catelan.

La victoire est revenue au Rouennais Duquesne, qui a gagné en grand champion. Par équipes, la victoire a été une fois de plus l'apanage de la « Société Générale », victoire difficile et acquise par six points seulement d'avance sur le « Racing ».

En seconde catégorie, « L'As Amiénois » a enlevé la première place devant « L'Arras Olympique », dont la jeune équipe a été très remarquée.

Boxe

LE GALA DE L'ACADEMIE DES SPORTS DE ROUBAIX

Hier après-midi dans la coquette salle de la rue de l'Hospice, le professeur Dubus donnait une jolie séance de boxe dont voici les résultats :

Géret, de Tourcoing et Dejonckère, de Roubaix font match nul.

Dedecker, de Mouscron et Lerisson, de Roubaix font match nul.

Godefroy de Tourcoing, vainqueur de Maure, de Roubaix aux points.

Vancreynest, de Tourcoing et Bricout, de Roubaix, font match nul.

Voisin, de Roubaix, vainqueur de Thuot, de Fresnes, par abandon au 7e round.

Deuré, de Roubaix, vainqueur aux points de Drouyé, de Paris.

Morel, de Nancy et Leroi, de Roubaix, font match nul ; Décision mal accueillie. Leroi étant de beaucoup supérieur.

Le temps d'aujourd'hui

DEGEL

Probabilités pour la journée du 9 janvier : Vents d'ouest faibles ou modérés. Doux ou très doux, nuageux, éclaircies, ondées, dégel dans toute la France avec pluie, sauf sud-est, beau ou gelée blanche.

ROUBAIX

RÉDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DÉPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

Un passant assailli et volé par de prétendus boxeurs

IL EST GRAVEMENT BLESSÉ

Hier, vers 2 heures du matin, deux hommes se sont présentés au commissariat de police du 3e arrondissement, et ont déclaré qu'ils avaient trouvé un individu gisant sur la chaussée, rue des Fossés. En leur compagnie, les agents Dubocage et Warnitz se rendirent sur les lieux, et rencontrèrent, en effet, un homme qui était en assez mauvais état. Ils le relevèrent et le transportèrent au poste, où M. le docteur Dispa, mandé, constata de multiples contusions à la face et ordonna le transfert à l'hôpital du blessé.

Celui-ci a déclaré avoir été arrêté, vers minuit, par deux individus qui se disaient boxeurs, sans doute pour l'intimider, et qui, devant sa résistance, l'ont roué de coups et dévalisé de son portefeuille qui contenait environ 50 francs.

La victime est un nommé Ferdinand Mesmag, 25 ans, demeurant rue Thiers, maisons Beuscart, 3, à Waltrelos.

Il a été conduit à l'hôpital vers 2 heures et demie du matin. Son état est grave.

Les Grimpeurs

DEUX NOUVEAUX MEFAITS A L'ACTIF DE LA BANDE

La redoutable bande des « Grimpeurs », dont nous avons, trop souvent, hélas, l'occasion de relater les entreprises nocturnes, a commis, dimanche soir, deux nouveaux méfaits.

Vers 8 heures, ils pénétraient en fracturant une fenêtre prenant rue de la Banque, à l'épicerie coopérative de la Société Anonyme de Peignage, rue du Fort, 14. Les différentes pièces du premier étage et du rez-de-chaussée ont été fouillées de fond en comble. Le gérant étant rentré à 9 heures du soir, n'a pu faire l'inventaire et n'a pu, par conséquent, fixer le montant du dommage.

— A 11 heures du soir, les malfaiteurs opéraient rue du Tilleul, 210. M. J.-B. Desseint, chef de fabrication, qui habite cette maison, avait passé la soirée en compagnie de quelques amis dans une des pièces du rez-de-chaussée. Quand il monta à sa chambre, un peu après 11 heures, il constata que tous les meubles étaient bouleversés dans les pièces de l'étage. Les malfaiteurs s'étaient introduits par la fenêtre à tabatière du premier.

Une somme de 1.100 francs a disparu.

UN VIEILLARD S'EST NOYE

Hier soir, à 6 h. 30, un vieillard est tombé dans le canal auprès de l'écluse du Pont Marié. Un marinier, Louis Pente, témoin de l'accident, chercha à repêcher l'homme au moyen d'une gaffe. Il y parvint quelques minutes plus tard. La mort avait fait son œuvre.

M. Doyen, commissaire de permanence s'est rendu immédiatement sur les lieux et a procédé à l'identification du mort. Celui-ci est un nommé De Puystère, pensionnaire de l'Hospice de Bruges. Le vieillard était revenu à Roubaix pour voir ses deux filles, Mmes Vanhoutte, rue Basse-Masure, cour du Blé, 2 et Marie De Puystère, rue Bayart, 26.

Le corps a été transporté à la Morgue.

UN VIEILLARD TAMPONNE PAR UNE AUTO EST MORT A L'HOPITAL

Le 15 octobre dernier, M. François Desmulder, âgé de 71 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Labyrinthe, 56, était tamponné par l'automobile de M. Delaplanque, demeurant boulevard de Mulhouse, à Roubaix.

Le malheureux fut transporté à la Fraternité, la jambe fracturée. Il y est décédé samedi soir.

L'instruction du procès engagé à ce sujet n'est pas close.

FEU DE CAVE

Hier, vers une heure de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la cave de la maison occupée par M. Leclercq-Motte, boulevard de Paris.

Les pompiers ont pu se rendre maîtres du fléau très rapidement.

LE PIED FRACTURE

Hier, vers minuit, M. Edmond Beauvois, 54 ans, tisserand, demeurant rue Bernard, cour Mayot, 16, est tombé sur la chaussée, Grand'Place, et s'est fait au pied une blessure grave.

Conduit au commissariat central, il y a reçu les soins de M. le docteur Faidherbe, qui a constaté une fracture de la malléole pésonière gauche et a ordonné son entrée d'urgence à l'hôpital, où il a été transporté aussitôt par la voiture d'ambulance.

ENTRE AUTO ET VELO

Samedi soir vers 5 heures, une automobile et un cycliste sont entrés en collision à l'angle de la rue de Lille et de la rue Neuve.

Le cycliste, M. Théodule Tricot, demeurant à Tourcoing, est tombé et s'est fait une blessure légère à la tête.

L'automobile était conduite par M. Robert Brédat, demeurant rue de l'Industrie, à Roubaix.

EFFLEURE PAR LA MORT

Le jeune Alphonse Jonkère, 19 ans, aide zingueur, demeurant rue de la Barbe d'Or, cour Sainte-Marie, 3, était occupé à travailler sur le toit d'un immeuble de la rue Saint-Vincent.

Par suite d'un faux mouvement, il tomba dans le vide, mais assez heureusement pour ne se faire que quelques égratignures.

VOL A L'USINE

Mlle Marie Poittier, 19 ans, tricoteuse, demeurant à Bossuyt (Belgique), 19, rue du Tournai, a porté plainte pour vol d'un portefeuille contenant une vingtaine de francs et divers papiers, commis à son préjudice à la Compagnie Générale des Industries Textiles.

TROP TARD !

Son établissement étant encore ouvert hier, à 3 heures du matin, M. Arthur Leman, cabaretier, rue de la Vigne, 1, a récolté une contravention.

LES FETES DU QUARTIER AU SACRE-CŒUR

La commission des fêtes du quartier du Sacré-Cœur, a, dans sa dernière réunion, constitué son bureau comme suit : président, M. Alfred Desquiens; vice-présidents, MM. Arthur Leveugle, Charles Lepers, Joseph Olivier, Arthur Leman, Gustave Fauvarque; secrétaires : MM. Emile Landrieux, Albert Fouret; trésorier, M. Jules Rotsaert.

Au cours de cette assemblée, la commission a décidé d'organiser une fête au profit des vieillards des Hospices. Cette fête aura lieu les 8, 9 et 10 juillet.

Des commissaires désignés à cet effet seront chargés de présenter chez les commerçants du quartier des listes de souscription.